



Les entreprises réclament un nouveau souffle financier

Les perspectives de croissance que nous avons exprimées à la fin du premier trimestre sont, à ce jour, confrontées à la dure réalité imposée par les évolutions mondiales. La flambée des cours de matières premières et les crises territoriales perturbent l'activité des entreprises de Champagne-Ardenne.

Les effets de la crise ne sont pas encore absorbés. De nouvelles régulations modifient encore le paysage économique national et international.

En France, la frénésie créative législative et fiscale pénalise définitivement les entreprises françaises confrontées à des concurrents étrangers. L'acharnement réglementaire, fiscal et social imposé par nos élus et collectivités oblige les entreprises « non délocalisables » à augmenter leurs prix et à faire supporter au final la hausse ... aux consommateurs.

Cette spirale infernale est déplorable. Elle inquiète nombre de nos entrepreneurs qui ne parviennent plus à obtenir la liberté et les ressources pour financer l'activité et le capital. La difficulté d'accès au financement résulte d'une sélectivité croissante des dossiers étudiés sur la base d'une appartenance à un secteur d'activité et non sur la base du projet, sans tenir compte des impacts en terme de notation sur les crédits fournisseurs.

La cause majeure, ces dernières années, a évidemment été la crise financière mondiale, suivie d'une crise économique s'étant traduite par une remontée du coût du risque crédit.

Le régulateur mondial, appelé communément Comité de Bâle, renforce de son côté ses contraintes prudentielles afin d'éviter des risques systémiques qui pourraient vite devenir catastrophiques. Ces mesures de durcissement sont essentiellement de deux ordres :

- Nécessité d'avoir plus de fonds propres au capital de chaque banque prêteuse, d'où une moindre rentabilité potentielle de ces mêmes capitaux propres.
- Nécessité d'augmenter l'importance des liquidités dans les bilans des banques prêteuses par rapport aux encours de crédits distribués, d'où de moindres marges de manœuvre pour prêter aux différents agents économiques d'un pays.

Ces deux facteurs essentiels de régulation bancaire incitent les banques à repousser les clientèles plus coûteuses, plus risquées, et donc moins rentables telles que les petits clients (entreprises ou particuliers).

En raison de l'insuffisance de garanties, les petites entreprises se voient refuser des crédits. C'est un autre facteur majeur de frein à l'accès aux capitaux. Du fait d'années 2008, 2009, 2010 difficiles pour les entreprises, ces dernières ne peuvent se présenter sous leur meilleur profil en direction de leurs partenaires financiers. Les entreprises ont besoin de banques de proximité capables de décider au risque de les voir se détourner des systèmes classiques de financement.

C'est à ce titre que le MEDEF Champagne-Ardenne prône la création d'une plate-forme d'appui financier des entreprises permettant de bénéficier de l'expertise d'entrepreneurs pouvant combiner les différentes solutions de financement possible pour les entreprises.

La situation est critique en Champagne-Ardenne, comme en France. Les masses en mouvement sont telles que notre dimension régionale est désormais insuffisante pour porter un projet ambitieux à rayonnement international. Nous ne pouvons que regretter dans ce contexte la reconduction d'un modèle de gouvernance politique et économique plus proche du schéma féodal que libéral. Le phénomène de myopie générale de nos élus ne leur permet pas de prendre en compte sérieusement les remarques et propositions des entrepreneurs qui sont confrontés aux bouleversements mondiaux et à la crise sociale et sociétale.

Notre région possède de nombreux talents et projets dépassant les clivages territoriaux et sectoriels. Laissons-les s'exprimer pour que la création de valeur et d'emploi puisse être stimulée.

Cette nouvelle note de conjoncture illustre les efforts menés par les entreprises, ainsi que leurs difficultés. Elle pointe également les opportunités et les menaces à surveiller pour ne pas laisser retomber le soufflet de la reprise que nous avons osé espérer le trimestre précédent.

Pierre POSSÉMÉ
Président

CONSTRUCTION

□ Bâtiment.

Le bilan du second trimestre est mauvais. Les volumes, les carnets de commande, la trésorerie ont été à la baisse. Les commandes sont au ralenti. Les prix anormalement bas, dus à une raréfaction des marchés dans le nord est français sont très inquiétants, ceci dans un contexte de hausse continue des prix de matières premières.

Pour d'autres entreprises qui disposent d'un carnet de commande correct, ce sont les retards pris dans les décisions qui les pénalisent. Ces retards sont liés soit à des problèmes de financement, soit à des difficultés nouvelles rencontrées par les entreprises clientes. Par ailleurs, les entreprises du bâtiment doivent répondre dans des délais très courts, avec une demande de démarrage immédiat des travaux lorsqu'une décision est prise, en ne tenant pas compte des délais d'approvisionnement qui s'allongent.

Les professionnels souffrent de la concurrence des auto-entrepreneurs qui, dans un contexte difficile, tirent les prix à la baisse, sans aucune garantie de qualité, alors que, dans le même temps, des entreprises plus structurées paient des charges sociales, des assurances, et engagent des efforts importants en matière de qualité et de formation.

Les perspectives à venir sont peu réjouissantes du fait, notamment, de la réduction de construction de logements. Un logement représente 2,5 emplois. La profession alerte les bailleurs sociaux sur l'importance de maintenir une activité de construction de logements dans notre région.

Les entreprises croient encore au Grenelle de l'Environnement, dont les impacts culturels ne se traduisent pas encore par des décisions économiques et politiques suffisamment cohérentes.

La profession estime qu'il est nécessaire de retrouver de la confiance et plus de lisibilité pour éviter une guerre des prix.

□ Travaux publics.

Les bonnes conditions météorologiques du premier trimestre ont réduit l'activité du second. D'importants retards sont constatés dans le démarrage des travaux par manque de décision (surtout dans les marchés d'Etat) : A 304, déviation de Saint-Dizier, échangeur de Thiéblemont. Les collectivités locales restent frileuses dans leur investissement, surtout dans les petites communes.

La profession attend des décisions pluriannuelles de la part des collectivités locales, que ce soit dans l'aménagement urbain, la fibre optique, l'assainissement, ou encore le renouvellement EP (développement communication). Il serait utile d'envisager ces programmes afin de permettre l'accès de tous les Français.

Une mauvaise application de la Loi LME par certains clients, la notion de mieux disant peu appliquée au détriment de la moins-disance, ou encore le non-rejet des offres anormalement basses risquent fort de mettre en danger la trésorerie des entreprises de travaux publics, notamment les PME avec, pour certaines, des risques de dépôt de bilan.

□ Carrières et matériaux.

L'activité du second trimestre a été stable par rapport au premier trimestre dans un contexte morose. La profession constate peu ou pas de chantier lié au BTP dans le Sud Aubeois. Le département de la Marne souffre de la fin des grands travaux d'aménagement de l'agglomération rémoise. D'une manière générale, la profession constate l'absence de chantier à gros volume.

L'activité carrières est plutôt soutenue par le secteur du béton prêt à l'emploi, mais le secteur des travaux publics est moins actif avec une forte concurrence.

La profession espère en un renforcement des routes et des travaux dans les communes, une hausse du volume de production du béton et une relance de l'activité des travaux publics.

Les perspectives pour le troisième trimestre sont stables.

□ **Activité connexe à la construction.**

Le marché des matériaux a été en recul au cours du second trimestre et les perspectives sont pessimistes pour le troisième.

Dans le domaine de l'ingénierie du Bâtiment, l'activité a été stable au cours du second trimestre. Elle devrait l'être tout autant au cours du prochain trimestre.

Les messages véhiculés sur la croissance et la reprise n'offrent pas d'activité suffisante pour maintenir la pérennité des entreprises.

INDUSTRIE

□ **Métallurgie.**

Globalement, les entreprises observent des carnets de commande plus soutenus, avec une faible visibilité. L'instabilité des prix des matières premières demeure préoccupante, de même que l'on peut noter des difficultés d'approvisionnement en acier pour certaines entreprises.

Les délais de réalisation sont très serrés et les fournisseurs de matières premières n'ont pas de stock suffisant. Par ailleurs, faute de trésorerie, les fournisseurs exigent d'être payés à la livraison, ce qui nécessite de la part des industriels de devoir jongler avec les banques. Les tensions sur les matières premières sont fortes.

Pour faire face à l'augmentation d'activité, les entreprises ont fait appel aux intérimaires. Elles connaissent des difficultés croissantes à trouver du personnel qualifié.

On peut noter également des difficultés de financement du Besoin en Fonds de Roulement avec des partenaires bancaires encore trop frileux. La question du financement est centrale pour les industries.

Le taux de marge des entreprises est très faible. Le taux d'utilisation des capacités de production est d'environ 80 % - en nette amélioration.

□ **Champagne.**

L'activité Champagne poursuit sa croissance. La concurrence demeure importante sur le marché des bouteilles de premier prix. Sur ce marché, une hausse des prix de vente est attendue à la fin du troisième trimestre. Certains secteurs à l'export souffrent, comme l'Espagne.

Industrie connexe au Champagne.

L'industrie connexe au Champagne constate une progression de l'activité, mais la pression sur les prix est toujours plus vive dans un contexte de hausse des coûts de matières premières. Les perspectives sont stables pour le troisième trimestre. Les industries connexes au Champagne réclament une diminution significative des charges.

Le secteur de fabrication des bouchons a connu un bon premier trimestre, suivi d'un second légèrement en retrait. Juin et juillet s'annoncent comme étant de bons mois, mais la visibilité est nulle sur la fin de l'année.

□ Industrie - Divers.

Dans le domaine de la plasturgie et de l'emballage, l'activité est en croissance. Cette croissance devrait se poursuivre au cours du troisième trimestre.

Les Chimistes ont constaté un second trimestre en progression dans un contexte de hausse des prix des matières premières et de difficulté d'approvisionnement. L'activité IAR est stable mais avec des perspectives de croissance au cours du troisième trimestre.

Les industriels français souffrent de la parité Euro / Dollar défavorable.

COMMERCE ET SERVICES

□ Commerce et réparation automobile.

Après le premier trimestre qui s'est notamment traduit par des livraisons importantes, issues des commandes de fin 2009 passées sous le régime des primes gouvernementales, le second semestre 2011 connaît un arrêt brutal du marché de la voiture, qu'il s'agisse du neuf ou de l'occasion. Le marché de l'utilitaire et de la gamme lourde reste un peu meilleur mais résulte d'une conjoncture désastreuse les années précédentes.

Plus inquiétant, les entreprises sont également confrontées à un recul dans l'activité de l'après-vente, aussi bien dans les domaines de la réparation-mécanique que de la carrosserie et ce, depuis la mi-mai.

Dans les activités connexes, c'est tout un secteur qui se fragilise : distribution de carburants, dépannage, location courte durée...

L'année 2011 est toujours une année de transition pour la filière : celle d'un retour à la normale et celle de fin de crise qui perturbe encore les consommateurs ; celle du véhicule personnel polyvalent à moteur thermique et celle de nouvelles mobilités associées aux nouvelles motorisations.

Il est donc à craindre une année compliquée avec l'espoir d'un certain rééquilibrage sur le second semestre dans tous les domaines d'activité...

□ Banque - Assurance.

Le marché a été globalement stable au cours du second trimestre. La profession des Assurances constate des difficultés financières des clients qui retardent leurs règlements.

Les assureurs en ligne gagnent des parts de marché sur les réseaux traditionnels. Les perspectives pour le troisième trimestre sont positives.

□ Formation – Conseil RH - Recrutement.

Le second trimestre a été stable. La sortie de crise ne permet pas aux entreprises d'être plus fortement en demande de formations. Signe positif, l'utilisation du Droit Individuel à la Formation est à la hausse. Les perspectives pour le troisième trimestre sont stables. Les professionnels espèrent en une prise de conscience des entreprises pour devoir investir plus fortement dans le domaine de la formation.

□ Services à la personne.

Le secteur des services à la personne continue à se développer malgré une discrimination qui limite l'accès à la profession de par les prescripteurs qui continuent à privilégier le secteur associatif. La croissance forte des entreprises de services à la personne ne se fait que par la qualité perçue par le client et par le rapport qualité / prix du service rendu. Les entreprises estiment que la croissance du secteur pourrait être doublée, voire triplée si les mêmes règles s'appliquaient à tous.

□ Transports / Logistique.

Les chiffres d'affaires des entreprises connaissent une légère amélioration par rapport au trimestre précédent. La concurrence des transporteurs étrangers est toujours présente et la concurrence des transporteurs français avec les véhicules étrangers reste soutenue.

En termes de perspectives, les chefs d'entreprise sont raisonnablement optimistes. La situation devrait rester au même niveau pour les trafics internationaux dans les prochains mois et connaître une amélioration au niveau régional et national selon les professionnels.

Malgré cette légère embellie, l'allongement des délais de paiement des clients représente un véritable problème pour les professionnels. Autre difficulté, la réticence de certains chargeurs à accepter la mise en place d'une répercussion gazole comme prévue par la loi de 2006.

La profession espère en une réécriture de l'arrêté du 17 janvier 2011 qui fixe les modalités de passage aux 44 tonnes. L'échéance au 1^{er} octobre 2011 interdisant aux véhicules de norme euro III de transporter à 44 tonnes doit être supprimée, tout comme les autres étapes intermédiaires de même nature (2014 pour la norme Euro IV). La mise en œuvre de l'arrêté nécessiterait un rythme d'investissement déstabilisant et incompatible avec la situation économique.



Retrouvez toutes nos infos sur notre site <http://www.medef-champagneardenne.fr>

